

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 31 Janvier 2022

Présent : M. GILLES (Président), Mme MACARIO, M. BARRERA

Excusée : Mme GUEGAN

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2

Le match N° 23816575 : VAL DURANCE / AC AVIGNON du 06/02 se déroulera à SENAS Stade de la Capelette à 15H00

Le match N° 23816591 : VAL DURANCE / CALAVON du 20/02 se déroulera à SENAS Stade de la Capelette à 13H00

Le match N° 23816553 : BOLLENE RC / AVIGNON AC arrêté le 09/01 devra se rejouer le 27/02 à 15H00.

D4

Le match N° 24053609 : BOLLENE RC / MONTEUX non joué le 23/01 devra se jouer le 27/02 à 13h00.

Tous les matchs de BOLLENE FOOT (Poule A) se joueront sur le stade Bacconier en lieu et place du stade de l'écluse.

En réponse à LES MINOTS DU VASIO :

Nous sommes en attente de décision de la commission de Discipline concernant le match VIOLES / TRAVAILLAN, si match à rejouer ce sera le 27/02, si non la date sera libre et il sera possible de décaler votre match du 20/02

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE

Le Match N° 24396808 CAUMONT / CAVAILLON non jouer le 30/01 est inversé et devra se jouer à Cavailon le Mercredi 16/02 à 20h00

Prochain tirage de toutes les Coupes le Lundi 14/02 au district et à Huis clos,